

La Défense, le 04 mars 2020,

NOTE D'INFORMATION N° 7/2020

Objet : Prévention / Recommandations Pandémie COVID 19

1- MESURES INDIVIDUELLES :

L'épidémie de coronavirus (ou COVID 19) a été déclarée d'urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis le 30 janvier 2020.

Elle recommande d'appliquer les mesures de précaution pour le coronavirus « COVID 19 » identiques à celles pour la grippe.

Des mesures individuelles d'hygiène peuvent contribuer à ralentir la propagation des virus.

L'hygiène des mains (lavage des mains) et l'hygiène respiratoire (lorsqu'une personne tousse ou éternue) devront être rigoureusement appliquées.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) préconise 7 gestes barrières à adopter pour se protéger contre les virus

- Geste 1 : se laver les mains
- Geste 2 : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Geste 3 : se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Geste 4 : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche

Quand on est malade :

- Geste 5 : rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin
- Geste 6 : limiter les contacts directs et indirects (via les objets)
- Geste 7 : porter un masque, notamment lorsqu'on est en contact avec des personnes fragiles

Zoom sur le Geste 1 : Se laver régulièrement les mains.

Il faut se laver les mains au savon, de préférence liquide ou des produits hydro alcooliques et se sécher les mains avec une serviette personnelle ou jetable.

Des flacons de produits hydro alcooliques sont à disposition dans les locaux de l'entreprise (espaces de bureaux, salles de réunion, cafétéria...). Des flacons sont également à la disposition de ceux qui en souhaitent auprès des Ressources Humaines.

Ce geste doit être fait soigneusement et répété très souvent dans la journée.

Quand se laver les mains systématiquement ?

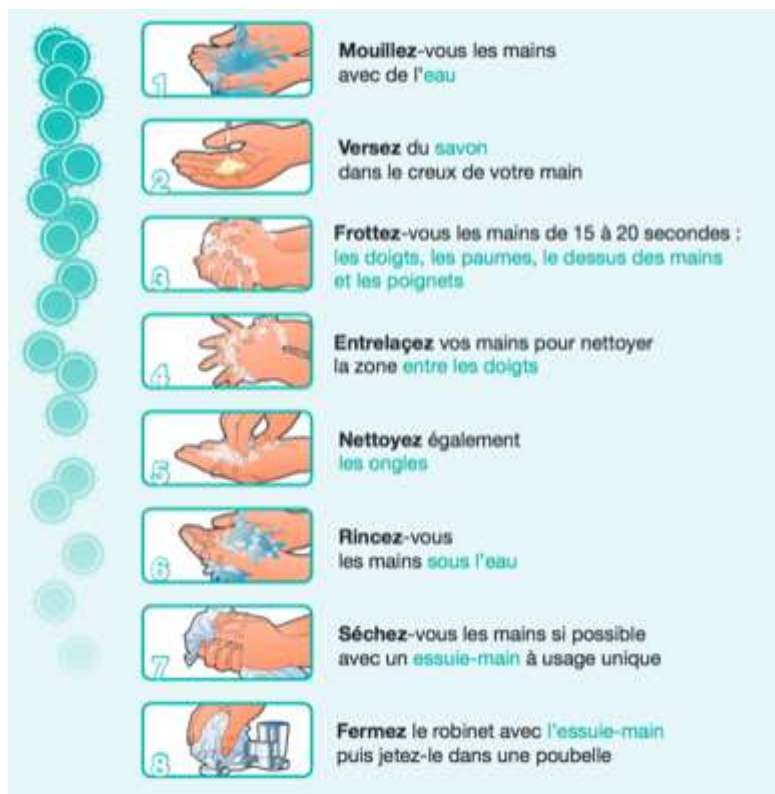


- En entrant dans l'entreprise,
- Après être allé aux toilettes, s'être mouché ou avoir toussé, éternué, ...
- Avant de manger,
- En rentrant au domicile,
- A chaque sortie à l'extérieur,
- Après avoir rendu visite à une personne malade.

Comment bien se laver les mains ?

La méthode est importante. Le savon seul ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, frottage, rinçage et séchage qui permet de se débarrasser des germes.

Les huit étapes pour se laver correctement les mains



Zoom sur le port du masque :



Il est préconisé d'utiliser un masque chirurgical pour les personnes atteintes de virus afin de protéger ceux à qui l'on fait face.

Pour être efficace, le masque doit :

- Être correctement placé sur le visage, avec un ajustement de la barrette nasale,
- Être stocké dans un endroit tempéré et sec,
- Être jeté après chaque utilisation et au maximum après chaque journée de travail,
- Être utilisé dans la limite de la date de péremption indiquée sur la notice.

Changer votre masque environ toutes les 6 heures ou quand il est mouillé.

2- MESURES COLLECTIVES :

Eviter au maximum les contacts physiques entre personnes

- Réduire les possibilités de contacts physiques entre personnes :
Privilégier systématiquement l'utilisation du téléphone ou du courrier électronique et l'organisation d'audioconférences pour les affaires courantes.
- Les déplacements professionnels dans les zones à risques sont interdits.
Actuellement, il s'agit des zones suivantes :
 - Chine (Chine Continentale, Hong-Kong, Macao),
 - Corée du sud,
 - Lombardie et Vénétie
 - Iran.

La liste des zones d'exposition à risque est actualisée régulièrement. Elle est disponible sur le site de Santé Publique France.

- Renoncer aux poignées de main et aux embrassades.
- Dans toute la mesure du possible, éviter de prendre l'ascenseur.

Courrier interne

- Les personnes chargées de la collecte du courrier devront se laver les mains avec du savon très régulièrement.

Entretiens et réunions

- Faire le plus court possible.
- Choisir une grande salle de réunion et maintenir une distance d'au moins 2 mètres entre les personnes
- Chacun devra respecter les règles d'hygiène
- Eviter les contacts directs ; pas de poignées de main, ni de bises.

3- INFORMATION et RECOMMANDATIONS COVID 19

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a activé depuis le 1er février 2020 une plateforme téléphonique d'information intitulé : "Nouveau coronavirus".

Cette plateforme téléphonique est accessible au **0800 130 000**

(Appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, de 9 h à 19 h).

Elle permet d'**obtenir des informations sur le COVID-19 et des conseils si vous avez voyagé dans une zone où circule le virus ou côtoyé des personnes qui y ont circulé.**

Si vous présentez des symptômes spécifiques d'une infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés à respirer), vous êtes invitées à :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- Éviter tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- Ne pas de rendre directement chez le médecin ni aux urgences de l'hôpital pour éviter toute contamination potentielle.

En cas de nécessité de confinement d'une personne et sans possibilité d'aménagement des conditions de travail, cette personne pourra bénéficier d'un arrêt de travail pour isolement.

Les personnes se trouvant dans l'impossibilité de travailler peuvent se voir délivrer un avis d'arrêt de travail par un médecin de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

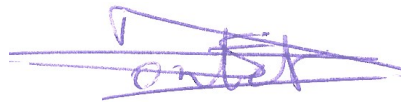
Cette démarche s'effectue en contactant le site internet : www.iledefrance.ars.sante.fr

Des informations mises à jour périodiquement sont également accessibles sur le site « **solidarites-sante.gouv.fr** »

Un Plan de Continuité de Activités – « coronavirus » a été réalisé pour le GSA+ et les groupements.

Un groupe pilotage a été constitué et sera activé en cas de besoin.

Le service ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Gaëlle BONTET
Ressources HUMAINES

Diffusion générale